



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Objet : Inscription rentrée scolaire 2020/2021

Madame, Monsieur,

Depuis l'année dernière, vous ne recevez plus de dossier d'inscription papier, mais nous vous invitons à vous rendre sur la **plateforme numérique « Colmar & moi »**, sous la rubrique **« Activités Périscolaires »**.

Vous aurez à compléter votre dossier d'inscription en respectant les dates du **8 juin au 17 juillet 2020** en vous munissant des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie du **carnet de vaccination** (vaccins à jour) comportant le nom, prénom de l'enfant et l'école, pour les activités périscolaires du soir en maternelle uniquement,
- un **justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture Vialis, EDF, téléphone...),
- un **relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois** avec le numéro « IBAN » qui sera utilisé le cas échéant pour les remboursements (tickets, classes vertes, maladie) et/ou le paiement par prélèvement,
- une attestation de l'employeur ou une copie du dernier **bulletin de salaire**, (les capacités d'accueil pouvant être plafonnées, la priorité sera donnée aux familles dont les parents exercent une activité professionnelle)
- une **attestation d'assurance** civile ou scolaire pour votre enfant,
- une **cotisation de 10€** par famille, pour les activités périscolaires (activités périscolaires en maternelle, étude surveillée, accueil du matin) à nous délivrer par chèque à l'ordre de Préalys, en précisant nom et prénom de l'enfant, ou en paiement direct au siège de l'association, ou encore par prélèvement, si vous avez choisi ce mode de paiement.

Vous pouvez néanmoins encore obtenir un dossier papier en le téléchargeant sur la **plateforme numérique « Colmar & moi »** ou en venant le retirer au siège de notre association.

Pour les familles colmariennes **dont le montant imposable est à 0 € et la rubrique « Impôt sur le revenu net avant corrections » est également à 0 €**, la Ville de Colmar met en application l'abattement de 30 % sur les tarifs de la restauration scolaire.

Dans ce cas, les familles concernées devront produire une copie intégrale de **l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019** du représentant légal.

Contrairement aux autres pièces, ce justificatif sera adressé ou déposé à PRÉALIS dès réception.

Les enfants qui présentent des allergies alimentaires, de l'asthme ou toute autre maladie nécessitant une attention particulière ou un traitement médicamenteux **durant le temps de cantine ou périscolaire**, ne peuvent prétendre aux prestations qu'après accord du médecin référent de l'association.

Il convient de prendre contact directement auprès du Docteur RISSER au 03.89.41.24.11 médecin référent de PRÉALIS. **L'inscription ne sera validée qu'après son avis.**

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le Guide de la Restauration Scolaire et des Activités Périscolaires.

Dans l'attente, l'équipe de PRÉALIS reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les plus respectueux.

La Présidente
 Danielle GROSS

TARIFS 2020/2021

Préambule : Pour la rentrée scolaire, la Ville de Colmar met en application l'abattement de 30 % sur les tarifs de la restauration scolaire aux familles colmariennes dont le montant imposable est à 0 € et la rubrique « Impôt sur le revenu net avant corrections » est également à 0 €.

Dans ce cas, les familles concernées devront produire une **copie intégrale de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019** du représentant légal. Contrairement aux autres pièces, ce justificatif sera adressé ou déposé à PRÉALIS dès réception.

Tarifs Colmariens

MATERNELLE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel	Tarif mensuel en Restauration Abattement de 30%	Tarif au ticket ou Occasionnel Abattement de 30%
Accueil du matin	40.48 €	-	-	-	-
Restauration Scolaire	97.38 €	-	7.34 €	68.17 €	5.14 €
Activités périscolaires du soir (Sans accueil du matin)	70.60 €	-	8.19 €	-	-
Activités périscolaires du soir (Et accueil du matin)	78.65 €	-	-	-	-
ÉLÉMENTAIRE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel	Tarif mensuel en Restauration Abattement de 30%	Tarif au ticket ou Occasionnel Abattement de 30%
Accueil du matin	28.86 €	-	-	-	-
Restauration Scolaire	70.30 €	-	6.95 €	49.23 €	4.87 €
Études Surveillées	45.69 €	38.97 €	5.61 €	-	-

Tarifs non Colmariens

MATERNELLE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel
Accueil du Matin	60.71 €	-	-
Restauration Scolaire	147.49 €	-	11.11 €
Activités périscolaires du soir (Sans accueil du matin)	105.94 €	-	12.29 €
Activités périscolaires du soir (Et accueil du matin)	118.02 €	-	-
ÉLÉMENTAIRE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel
Accueil du Matin	43.31 €	-	-
Restauration Scolaire	106.48 €	-	10.57 €
Études Surveillées	68.55 €	58.47 €	8.45 €

*Tarifs 2019/2020 à titre indicatif.

Les tarifs 2020/2021 sont en attente de validation par la Ville de Colmar.